



SESSION PLENIERE DU 26 MARS 2024
CONTRIBUTION « LA MER EN DÉBAT »

Il s'agissait dans cette contribution de proposer le contenu du cahier d'acteurs du CESER dans le cadre de la consultation « la mer en débat » menée par la CNDP (commission nationale du débat public)

La CGT a voté cette contribution, réalisée par un groupe de travail présidé par notre camarade Yvic Kergroac'h.

LA CONSULTATION

La CNDP organise entre novembre 2023 et avril 2024 une consultation intitulée « la mer en débat » et portant sur les thématiques de planification maritime suivants : avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer.

Les conditions de réalisation de la consultation posent de nombreuses questions, en particulier la communication très tardive des zones propices pour l'éolien, identifiées par l'État, ont suscité de nombreuses réactions d'élus.

LA CONTRIBUTION DU CESER

Le CESER a réalisé dans un temps court une contribution de format court, pour répondre aux exigences de la CNDP. Il réalise une contribution qui va au-delà de l'éolien, évoquant notamment la question de l'habitat.

Elle pointe 9 enjeux principaux, dont la réponse aux besoins en énergie, développer l'économie bleue, s'appuyer sur le Grand Port maritime, préserver l'environnement et la biodiversité, favoriser l'acceptabilité...

Elle ne prend pas de position sur l'opportunité d'installer un troisième parc éolien marin au large des côtes vendéennes, actant les positions divergentes au sein du CESER sur ce point.

Elle insiste en particulier sur la nécessité de revoir la concertation, le débat apparaissant à ce stade dégradé.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CHRISTOPHE BESNARD

La CGT remercie le rapporteur Charles Génibrel, les chargés d'études ainsi que l'ensemble du groupe de travail pour ce document auquel elle a largement contribué.

Nous avons une contribution réalisée dans un esprit constructif de la part de l'ensemble des membres du groupe de travail dédié. **Elle prend en compte la pluralité des positions des organisations du CESER**, au-delà des crispations et des positions tranchées que l'on peut voir ailleurs. Elle est la marque de l'indépendance du CESER et de sa capacité à synthétiser et à prendre du recul.

La CGT retrouve dans cette contribution plusieurs éléments qu'elle porte, et **nous nous félicitons que le CESER ait répondu à l'ensemble de la consultation de la CNDP, en n'omettant pas d'évoquer les politiques de façade maritime, au-delà de l'éolien**. Nous regrettons toutefois le caractère trop contraint des contributions qui est exigé par la CNDP.

Le développement industriel, l'équilibre des territoires littoraux et intérieurs, la problématique de **l'habitat**, l'accès de l'ensemble des populations au **tourisme** littoral, sont des sujets qui dépassent le seul sujet de l'éolien, et qu'il fallait aborder. Ainsi, trop de communes littorales ne respectent pas la loi en matière de nombre de logements sociaux, par exemple les Sables d'Olonne ou la Baule ont un taux de moins de 10 %. L'accès au logement passe par une politique urbaniste ambitieuse de densification de l'habitat, en particulier dans les zones contraintes du point de vue foncier.

Pour en venir à l'énergie, nous souhaitons d'abord rappeler notre **proposition d'un pôle public de l'énergie** intégrant l'ensemble de la filière, qui permettrait de développer, dans la sécurité, les moyens nécessaires et de les mettre en synergie au service de l'intérêt général et des générations futures.

Il s'agit de garantir à tous et toutes l'accès à l'énergie, sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins des populations et de la production. La sobriété énergétique est incontournable, mais elle ne suffira pas à répondre aux besoins des territoires. L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité.

Actuellement, la marchandisation du secteur de l'énergie conduit à une augmentation des coûts pour les usagers, accroissant la **précarité** énergétique. 8 Français sur 10 ont réduit le chauffage durant l'hiver 2022 2023 pour des raisons économiques.

Porteurs de la proposition d'un **développement humain durable**, nous

considérons que l'éolien en mer doit constituer une part du mix énergétique permettant de décarboner notre production énergétique, à condition de limiter ses impacts sur l'environnement naturel (notamment la faune) et humain, nous souscrivons au principe éviter-réduire-compenser évoqué par le CESER. Cependant, nous nous interrogeons sur la stratégie du « tout électrique ».

Nous rappelons également le rôle que doit jouer le projet **Ecocombust** dans la transition énergétique, et appelons sa réalisation effective, au-delà des annonces gouvernementales.

Nous rappelons que la transition écologique du territoire nécessite de développer les savoirs et savoir-faire sur le territoire, s'appuyant à la fois sur le soutien à la recherche publique fondamentale et appliquée, et sur le développement de la formation des salariés. À ce sujet, nous rappelons que **l'école du gaz de Saint-Etienne de Montluc** doit pouvoir être mise à profit.

Plus généralement, nous appuyons la préoccupation du CESER d'adosser le développement de l'éolien en mer sur celui de **l'industrie** régionale. Les **ports**, et notamment celui de Nantes Saint-Nazaire, outil industriel stratégique, doivent rester dans une gestion publique. La contribution du CESER évite un regard uniquement centré sur les intérêts ligériens, il s'agit bien de jouer sur la complémentarité des territoires et des infrastructures.

Ces remarques étant faites, nous voterons bien entendu la contribution.

VOTES : l'avis a été adoptée à l'unanimité par 86 voix pour et 7 abstentions.

*Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21
Yvic Kergroac'h, Christophe Besnard et Stéphane Godard ont participé au groupe de travail dédié à ce travail.*